

## Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

### Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune de Blonay VD, Equipements de desserte, Remise en état du chemin des 3 ponts  
N° de projet 421.1-VD-2110/0001
- Commune de Montreux VD, Equipements de desserte, PI de Glion – Amélioration structures «Ëtrey»  
N° de projet 421.1-VD-9010/0001
- Commune d’Ormont-Dessus VD, Ouvrage et installations de protection, Les Esserts  
N° de projet 431.1-VD-3040/0001
- Commune d’Aigle VD, Ouvrage et installations de protection, Fontanney  
N° de projet 431.1-VD-9022/0001
- Commune de Riddes VS, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, Planau le Scex – Phase 2  
N° de projet 411.3-VS-1049/0002

### *Projets intégraux:*

- Commune de Vollèges VS, Sembrancher VS, Vollèges – Sembrancher – Phase 1  
N° de projet 401-VS-9096/0001
  - avec les composantes suivantes  
Mesures sylvicoles  
Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière

### *Voies de recours*

Ces décisions peuvent faire l’objet d’un recours auprès du Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s’être annoncées par téléphone (téléphone 031 324 78 53/324 77 78).

13 mai 2003

Direction fédérale des forêts